

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 19/02/2018

Le 26 Février 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Christine CIOLFI, Noël CHEYNET (Pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD (Pouvoir Jacky DUTRUC), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL (Pouvoir Michel RAYMOND).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Etienne SERRAT

OBJET : TRANSPORT – Convention relative à l'exploitation et la maintenance du référentiel de données Multitud'3

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Conseil que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014 à la centrale de mobilité Multitud' permettant de diffuser de l'information sur les différents moyens de déplacements disponibles dans 18 réseaux de transports publics.

La présente convention définit les modalités financières, les modalités d'exploitation et les principes de gouvernance relatifs au référentiel de données mobilité Multitud dans la continuité des précédentes conventions et a pour objet de simplifier les engagements de chacune des parties sous un cadre unique.

Le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML), maître d'ouvrage de ce référentiel de données mobilité «Multitud'» et ses outils associés, a confié par marché public la réalisation et l'exploitation de la phase 3 du projet Multitud' à l'entreprise Cityway. Ce marché a une durée de 4 ans, du 05 Janvier 2017 au 05 Janvier 2021.

La présente convention est liée au marché de mise en œuvre, hébergement, exploitation et maintenance du référentiel de données mobilité « Multitud' » sur le territoire de l'AML notifié.

Cette convention résilie la précédente convention et ses avenants, à compter de la signature de la présente convention. Une convention de mise à disposition des données de mobilité annexée définit par ailleurs les conditions dans lesquelles le SMT AML met à disposition d'un contractant des données du référentiel de données mobilité Multitud'.

Le coût prévisionnel du référentiel de données mobilité « Multitud' » s'élève à un montant total de 618 872.22 €TTC pour la durée du marché (soit du 5 janvier 2017 au 5 janvier 2021). Ce coût comprend les évolutions du référentiel ainsi que son coût d'exploitation et de maintenance.

A ce coût, il convient d'ajouter les dépenses liées à l'assistante à maîtrise d'ouvrage (marché avec Carte Blanche Conseil) pour un montant de 79 785.60 €TTC.

Le montant global de la dépense pour le projet « Multitud' » pour cette convention est donc de 698 657.82 €TTC ;

La participation de la CCDSV est inchangée, à hauteur de 0.36 % des dépenses réparties entre les Autorités Organisatrices de Transports, soit 2 520 € TTC pour les 4 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention relative à l'exploitation et la maintenance du référentiel de données Multitud'3 et la convention de mise à disposition des données de mobilité ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer ces conventions et tout autre document relatif à ces conventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe Transport pour les exercices couverts par la convention.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 FEV. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180226-2018C10-TR
Affichage le : **28 FEV. 2018**

A Trévoux, le 26/02/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

